

# DÉPÔT D'UNE DEMANDE DE PASSEPORT BIOMÉTRIQUE POUR MAJEURS

MAJ 30/01/18



Horaires d'ouverture du Service des Affaires Générales : Lundi, mercredi, jeudi & vendredi : 9h00 à 17h ; Mardi : 14h à 19h00 ; Samedi : 9h00 à 12h00. Attention, ces horaires sont modifiés en été !

## Attention !

Tout dépôt de demande de titre d'identité fera l'objet d'une prise de rendez-vous **obligatoire**.

**Pour les Montreuillois** au 01 48 70 63 14 et sur le site internet de la ville [www.montreuil.fr](http://www.montreuil.fr) – rubrique « Démarches »

**Pour les habitants du haut Montreuil** : la prise de rendez-vous est **désormais obligatoire**. **Rendez-vous délivré uniquement sur place**, en mairie annexe (77 rue des blancs vilains) : lundi, mercredi, jeudi et vendredi de : 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 18h00, le mardi de 14h00 à 18h00.

**Pour les non-Montreuillois** : prise de rendez-vous **impérativement et uniquement par téléphone** au 01 48 70 63 14

**POUR GAGNER DU TEMPS**, remplir la demande en ligne en se connectant sur le site internet de l'Agence Nationale des Titres Sécurisés, à l'adresse suivante : <https://passeport.ants.gouv.fr/Services-associes/Realiser-une-pre-demande-de-passeport>

A l'issue du pré-remplissage, un courriel sera adressé à l'intéressé comprenant le numéro de la pré-demande et un QR code, qui seront nécessaires pour finaliser la demande en mairie (en plus des justificatifs à fournir).

## JUSTIFICATIFS COMMUNS À APPORTER

Timbres fiscaux (au bureau de tabac ou en ligne : <http://timbres.impots.gouv.fr>, ou au trésor public) : 86 euros

1 photo récente de moins de 6 mois (voir détails au verso)

1 justificatif de domicile de moins de 1 an en original + **photocopie** (voir liste au verso)

En cas de changement d'état civil (mariage, veuvage, etc.), et si l'ancien titre d'identité ne le mentionne pas : fournir un acte d'état civil de moins de 3 mois. Pour les personnes divorcées ayant conservé le nom d'époux(se) fournir le jugement de divorce + **photocopie**



## Pour une 1ÈRE DEMANDE DE TITRE SÉCURISÉ

Une copie intégrale de votre acte de naissance de moins de 3 mois en original

**ou** votre carte d'identité valide ou périmé depuis moins de 5 ans + **photocopie recto-verso**

Si votre acte de naissance ne suffit pas à démontrer la nationalité, fournir un justificatif de nationalité française + **photocopie** (sauf si vous êtes né en France et que au moins un de vos parents est né en France)

## En cas de RENOUVELLEMENT

Votre passeport **sécurisé** valide ou périmé depuis moins de 5 ans + **photocopie**

**ou** votre passeport **non sécurisé** valide ou périmé depuis moins de 2 ans + **photocopie**

Si votre passeport sécurisé est périmé depuis plus de 5 ans

**ou** s'il n'est pas sécurisé et périmé depuis plus de 2 ans, **restituer le passeport ( + photocopie) et fournir :**

Une copie intégrale de votre acte de naissance de moins de 3 mois en original

**ou** votre carte d'identité sécurisée valide ou périmée depuis moins de 5 ans + **photocopie recto-verso**

Pour les cas de gratuité et pour savoir si votre passeport est sécurisé, voir au verso

L'ancien titre à renouveler doit être restitué au plus tard à l'occasion du retrait du nouveau titre

## En cas de PERTE ou de VOL

**Si votre passeport n'était pas biométrique :**

Une copie intégrale de votre acte de naissance de moins de 3 mois en original

**ou** votre carte d'identité sécurisée valide ou périmé depuis moins de 5 ans + **photocopie**

Dans tous les cas, la déclaration de perte ou de vol établie par le commissariat, ou, en cas de perte uniquement, par la mairie + **photocopie**

En fonction de votre situation exceptionnelle, d'autres pièces pourraient vous être demandées !

..!... Tournez SVP

## LES JUSTIFICATIFS DE DOMICILE

### Sont refusés

- Les justificatifs de plus de 1 an
- Les justificatifs manuscrits ou simplement élaborés sur un traitement de texte, notamment les quittances de loyer
- Les fiches de paie
- les simples courriers ou attestations des fournisseurs d'énergie
- Les relevés de compte
- les déclarations d'imposition pré remplies

### Sont acceptés, s'ils ont été émis il y a moins de 1 an (original+ photocopie) :

Les justificatifs émanant d'un organisme officiel, libellés au nom du demandeur

- 1 quittance de loyer d'un bailleur social ou d'un bailleur identifié avec SIRET (non manuscrite)
- 1 facture d'eau, de gaz, d'électricité, de téléphonie fixe et /ou d'Internet, de téléphone portable
- 1 avis d'imposition

### Vous êtes hébergé chez un tiers, vous devez fournir (original+ photocopie) :

- La carte d'identité de l'hébergeant + photocopie
- Une lettre manuscrite d'hébergement originale de l'hébergeant
- Un justificatif de domicile au nom de l'hébergeant (voir ci-dessus)

### Vous êtes Sans Domicile Fixe

- Vous devez être rattaché à un organisme d'accueil (CCAS ou organisme agréé par la Préfecture)
- Si possible, 1 justificatif de domicile à votre nom (facture, courrier, etc.)

## LA QUALITÉ DE LA PHOTO

La photo doit être récente (de moins de 6 mois), **sur fond gris ou bleu clair uniforme**, et de format 3.5 cm x 4.5 cm, centrée, tête nue, de face, bouche fermée et sans sourire, le regard droit, les cheveux ne doivent pas sortir du cadre, sans reflet, notamment sur les lunettes, ni sur-exposée, ni sous-exposée à la lumière, ni scannée, ni numérisée, ni pixelisée

La taille du visage doit être de 3,2 à 3,6 cm du bas du menton au sommet du crâne, hors chevelure

## DÉPÔT DE LA DEMANDE ET RETRAIT DU TITRE

Pour déposer votre demande de passeport, **il est nécessaire de connaître la filiation de vos parents (dates et lieux de naissance)**. La présence de l'intéressé est obligatoire au dépôt de la demande et au retrait du passeport. Aucune procuration ne sera délivrée.

## ACTES DE NAISSANCE

Si vous êtes né(e) dans une commune qui dématérialise la délivrance des actes d'état civil, vous n'avez plus à fournir d'acte de naissance comme justificatif.

Vos données d'état civil font l'objet d'une vérification sécurisée directement auprès de votre mairie de naissance.

**Pour savoir si votre commune de naissance est concernée, connectez-vous sur :**

<http://ants.gouv.fr>, rubrique « Les solutions »-« COMEDec »-« Villes adhérentes à la dématérialisation ».



## LES DÉLAIS

La mairie de Montreuil n'est pas en mesure de mentionner des délais précis de délivrance du titre.

## CAS DE GRATUITÉ

- Manque de place pour les visas ou visas incompatibles
- Changement d'état civil

## COMMENT RECONNAÎTRE UN PASSEPORT SÉCURISÉ ?

Y figure sur la page de couverture le logo suivant

En outre, le mot **PASSEPORT** est souligné sur les biométriques et n'est pas souligné sur les électroniques

